

# LES FONTAINES À EAU



**SFD**  
*Délices Distribution*

CAFÉ - SNACKING - FONTAINES



# LA FONTAINE À EAU EVEREST

**Ultra compacte**, la fontaine à eau EVEREST trouve sa place dans tous les environnements de travail facilement grâce à sa taille réduite.

Dotée d'un kit réseau anti-fuite, la fontaine Everest apporte sécurité et confort d'utilisation. Grâce à son kit d'hygiène totalement amovible, lavable et réutilisable, l'Everest offre une eau saine et une véritable alternative très pratique et respectueuse de son environnement. Lors de l'entretien sanitaire, toutes les parties en contact avec l'eau sont retirées afin d'être désinfectées



Ultra compacte

Eau : tempérée/fraîche

Dimensions : L. 32 - D.31 -  
H.105 cm

Poids : 12.47kg

Compresseur : 220-240V  
50Hz

Puissance de conso. : 75w  
Production d'eau : 10L/h

# LA FONTAINE À EAU EVOPURE

**Esthétique, compacte et fiable** la fontaine à eau EVOPURE trouve sa place dans tous les environnements de travail.

Par ailleurs, l'Evopure® possède de nombreux atouts sécurité, tels que :

- Un contrôle du niveau d'usure du filtre signalé par un voyant lumineux.
- Un contrôle du niveau du bac récupérateur. En cas de trop-plein, le voyant lumineux s'allume et la fontaine se met en sécurité pour éviter tout risque de débordement.
- Un programme d'ouverture temporisé des électrovannes pour la débactérisation.



Economique et compacte

Eau : tempérée/fraîche

Dimensions : L270 x P330 x  
H1050 ;

Poids : 21 kg

Capacité : 20 L / H

Alimentation électrique : 220  
V – 50Hz

Arrivée d'eau : 20/27 mâle

# LA FONTAINE À EAU PREMIUM TT2

**Design, fiable et technologique**, notre fontaine à eau premium TT2 s'adaptera aux environnements professionnels comme les salles de réunion, les salles de pause ou les kitchenettes.

Sa technologie de désinfection UV-C Shield permet de garantir une eau pure et filtrée.

Le système de réfrigération par détente directe permet une production de froid plus importante pour tous les types de bureaux. Existe aussi en table-top sans le socle afin de la poser sur tout plan de travail.



Design et technologique

Eau : Fraîche/chaude/  
gazeuse

Dimensions : L. 33 x P. 42 x  
H. 42 cm (sans socle)  
Poids : 24kg (sans socle)

Capacité de réfrigération :  
20L/h (soit 100 verres par  
heure)

# NOTRE ENGAGEMENT CLIENT

- **Nos fontaines sont branchées sur votre réseau d'eau potable, ce qui vous évite de devoir installer des bonbonnes d'eau régulièrement.**
- **Nos fontaines sont installées par nos soins à l'endroit que vous avez choisi et testées avant mise en service.**
- **Nous garantissons un entretien régulier et un dépannage rapide en cas de panne.**
- **Nos fontaines sont filtrées, l'eau est propre, saine, sans odeurs et sans mauvais goût.**
- **Désinfection totale annuelle comprise avec changement des filtres.**
- **Le petit + : Possibilité pour vous de nous commander les gobelets à la demande (gobelets entièrement recyclables).**

# LOI AGEC

La loi **AGEC** (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire), adoptée en France en février 2020, vise à promouvoir une économie plus durable en réduisant les déchets, en favorisant le réemploi, le recyclage et en luttant contre le gaspillage.

Parmi ses mesures phares, elle encourage la **réduction des plastiques** à usage unique, notamment en interdisant progressivement certains produits comme les gobelets ou bouteilles plastiques dans divers contextes.

En lien avec cette loi, les entreprises sont incitées, voire contraintes dans certains cas, à adopter des solutions alternatives pour réduire leur empreinte environnementale.

L'installation de **fontaines à eau** dans les locaux professionnels s'inscrit dans cette logique.

En mettant à disposition de l'eau potable via des fontaines, les entreprises permettent à leurs employés de remplir des gourdes réutilisables, réduisant ainsi la consommation de bouteilles plastiques à usage unique.

Bien que la loi AGEC n'impose pas explicitement l'installation de fontaines à eau, elle renforce les obligations des employeurs en matière de **santé** et de **bien-être au travail** (Code du travail, article L4121-1), qui incluent l'accès à une eau potable et fraîche.

De plus, dans les établissements recevant du public (ERP) de plus de 300 personnes, l'article D422-3 du Code de l'environnement, en lien avec l'AGEC, **exige la mise à disposition d'au moins une fontaine d'eau potable raccordée au réseau**.

Ainsi, l'installation de fontaines à eau répond à la fois aux **objectifs environnementaux** de la loi AGEC (réduction des plastiques) et aux **obligations légales des entreprises**, tout en favorisant le **bien-être des employés**.

# CONTACTEZ NOUS !



# SFD

*Délices Distribution*

CAFÉ - SNACKING - FONTAINES



**contact@sf-d-ordoc.fr**



**06.81.32.61.57**



**sfddelicesdistribution.fr**



**SFD Délices Distribution**